



DELIBERATION N° 2019-189

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 24 juillet 2019 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2018 et à l'état d'exécution du programme d'investissements 2019 de RTE

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE et Jean-Laurent LASTELLE, commissaires.

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 321-6-II du code de l'énergie, le gestionnaire du réseau de transport (GRT) d'électricité transmet son programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non-discriminatoire.

Par délibération du 7 décembre 2017¹, la CRE a approuvé le programme d'investissements de RTE pour l'année 2018 et RTE n'a pas demandé de modifications de ce programme à l'issue de l'élaboration du bilan intermédiaire à mi année².

Par délibération du 20 décembre 2018³, la CRE a approuvé le programme d'investissements de RTE pour l'année 2019, et a demandé à RTE de présenter, au début du mois de juillet 2019, un bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements pour l'année 2019.

La CRE a été saisie par RTE le 17 juillet 2019 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements 2018 et du bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements 2019. RTE ne présente pas de demande de modification de l'autorisation du 20 décembre 2018. RTE a été auditionné par le collège de la CRE le 18 juillet 2019.

De manière générale, compte tenu de leur impact dans la durée sur le niveau des tarifs de réseaux, la CRE est très vigilante à l'efficacité des choix des projets d'investissements par les gestionnaires de réseaux et à la maîtrise des coûts associés.

¹ Délibération de la CRE du 7 décembre 2017 portant approbation du programme d'investissements de RTE pour 2018

² Délibération de la CRE du 24 juillet 2018 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2017 et à l'état d'exécution du programme d'investissements 2018 de RTE

³ Délibération de la CRE du 20 décembre 2018 portant approbation du programme d'investissements de RTE pour l'année 2019

1. OBSERVATIONS DE LA CRE SUR LE BILAN D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2018

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2018 par la CRE dans sa délibération du 7 décembre 2017 s'élevaient à 1 492,1 M€. Le bilan d'exécution définitif du programme d'investissements de RTE pour l'année 2018 s'élève à 1 447,5 M€, soit une baisse de 44,6 M€ (- 3 %) par rapport au programme approuvé.

Le tableau ci-dessous présente, pour chacune des catégories, les dépenses approuvées et réalisées.

Catégories ⁴	Approuvé 2018 en M€ ₂₀₁₈	Réalisé 2018 en M€ ₂₀₁₈	Ecart en M€ ₂₀₁₈
Grand Transport et Interconnexion - Développement	292,4	286,4	- 6,0 (- 2,1 %)
Grand Transport et Interconnexion - Renouvellement	58,9	58,5	- 0,4 (- 0,7 %)
Réseaux Régionaux - Développement	440,0	407,7	- 32,3 (- 7,3 %)
Reprises de Réseaux de Transport	2,1	1,3	- 0,8 (- 38,1 %)
Réseaux Régionaux - Renouvellement	442,6	448,8	+ 6,2 (+ 1,4 %)
Système d'Information	150,1	154,9	+ 4,8 (+ 3,2 %)
Immobilier Logistique	106,0	89,9	- 16,1 (- 15,2 %)
Total des investissements	1 492,1	1 447,5	- 44,6 (- 3 %)

Ces variations résultent principalement des évolutions ci-dessous :

- La baisse de 32,3 M€ des dépenses de développement des « Réseaux Régionaux » s'explique notamment par le décalage de certains travaux du projet Haute Durance (- 18,6 M€) et des projets de raccordements distributeurs (- 16,3 M€).
- La baisse de 16,1 M€ des dépenses liées à la catégorie « Immobilier Logistique » s'explique principalement par le décalage de dépenses sur des projets immobiliers (- 8,8 M€), d'une part, et le report de dépenses relatives aux hélicoptères ainsi que de moindres achats de drones (- 7,1 M€), d'autre part.
- Les dépenses de développement du « Grand Transport et [des] Interconnexion[s] » présentent une baisse de 6 M€ par rapport au budget initialement approuvé. Cette baisse est principalement due à un report des dépenses sur le projet Savoie-Piémont (- 7,8 M€), expliqué par un retard sur le chantier.
- La hausse des dépenses de renouvellement des « Réseaux Régionaux » (+ 6,2 M€) résulte des variations diffuses à la hausse comme à la baisse au sein de nombreux projets tels que la numérisation du contrôle commande, la réhabilitation de l'axe Gavrelle-Vendin et la reconstruction du poste d'Epines Fortes.

L'écart observé par rapport au programme approuvé pour l'année 2018 résulte de la gestion normale d'un programme d'investissements et n'appelle pas d'observation de la CRE.

⁴ Les chiffres inscrits dans cette délibération sont arrondis au dixième.

2. OBSERVATIONS DE LA CRE SUR L'ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2019

Les dépenses d'investissements approuvées pour l'année 2019 par la CRE, dans sa délibération du 20 décembre 2018, s'élèvent à 1 641,6 M€. RTE a présenté à la CRE l'exécution à mi année de ce programme, qui fait apparaître une baisse du budget de 91,2 M€ détaillée au sein du tableau ci-dessous.

Catégories ⁵	Autorisation 2019 en M€ ₂₀₁₉	Vision à mi année 2019 en M€ ₂₀₁₉	Ecarts à mi année 2019 en M€ ₂₀₁₉
Grand Transport et Interconnexion - Développement	408,5	399,1	- 9,4 (- 2,3 %)
Grand Transport et Interconnexion - Renouvellement	63,7	72,6	+ 9,0 (+ 14 %)
Réseaux Régionaux - Développement	433,0	362,1	- 70,9 (- 16,4 %)
Reprises de Réseaux de Transport	0,8	1,3	+ 0,6 (+ 62,5 %)
Réseaux Régionaux - Renouvellement	482,8	461,5	- 21,3 (- 4,4 %)
Système d'Information	162,0	162,0	0 (0 %)
Immobilier Logistique	90,9	91,7	+ 0,8 (+ 0,9 %)
Total des investissements	1 641,6	1 550,4	- 91,2 (- 5,6 %)

Cette baisse résulte principalement des variations des dépenses consacrées au sein des catégories « Réseaux Régionaux - Développement », « Réseaux Régionaux - Renouvellement », « Grand Transport et Interconnexion - Développement » et « Grand Transport et Interconnexion - Renouvellement » :

- La hausse du budget relatif au renouvellement du « Grand Transport et [des] Interconnexion[s] » (+ 9 M€) s'explique principalement par le remplacement des conducteurs sur les liaisons 400 kV Chesnoy - Cirolliers dont la consistance technique a évolué vers le remplacement de l'intégralité des conducteurs (+ 7,5 M€).
- La baisse des dépenses de développement du « Grand Transport et [des] Interconnexion[s] » (- 9,4 M€) s'explique notamment par la temporisation des études prévues concernant le raccordement du projet Gridlink (- 11,5 M€), l'opposition locale au projet Sud - Aveyron entraînant le décalage du début des travaux du projet (- 4,6 M€) et les difficultés techniques sur l'interconnexion France - Belgique (+ 3,6 M€). En outre, s'agissant de Golfe de Gascogne, à la suite d'un glissement de terrain sous-marin au niveau du Gouf de Capbreton, RTE, conjointement avec son homologue espagnol REE, conduira des analyses complémentaires sur les différents tracés possibles au niveau du Gouf afin de déterminer la solution technique la plus pertinente.
- Le budget de la catégorie « Réseaux Régionaux - Renouvellement » est à la baisse (- 21,3 M€) en raison principalement du décalage sur 2020 de la mise en œuvre opérationnelle de la politique « zéro phyto » (- 9,5 M€) et le décalage des travaux entraînant un report budgétaire sur le projet Thelle - Oise - Vexin (- 8,6 M€).
- La baisse du montant dédié au développement des « Réseaux Régionaux » (- 70,9 M€) est notamment due aux décalages du raccordement du parc éolien en mer de Saint-Nazaire (- 39,6 M€) et du projet RINGO (- 30,1 M€).

⁵ Les chiffres inscrits dans cette délibération sont arrondis au dixième.

S'agissant du projet RINGO, la CRE constate (i) des retards sur le projet et (ii) le non-respect de certains engagements pris par RTE lors de l'approbation par la CRE des programmes d'investissements de 2018 et de 2019 de RTE. La CRE rappelle que la couverture des dépenses d'investissements est conditionnée au caractère efficace des dépenses engagées et que, dans ce cadre, le respect des engagements pris par le gestionnaire de réseau est un paramètre important. La CRE demande fermement à RTE de lui fournir, d'ici septembre 2019, une feuille de route révisée concernant un calendrier révisé du projet et la mise en place d'un cadre de contractualisation de flexibilités pour la gestion des congestions, incluant notamment l'organisation d'appels d'offres.

Enfin, la CRE rappelle que le montant d'investissement total ne devra pas dépasser le budget approuvé dans le cadre des programmes d'investissements précédents, soit 80 M€.

- Les budgets des catégories « Reprises de Réseaux de Transport », « Immobilier Logistique » et « Système d'Information » sont en ligne avec les montants initialement approuvés.

Il convient de rappeler que dans sa délibération du 20 décembre 2018 portant approbation du programme d'investissements de RTE pour l'année 2019, la CRE n'a pas approuvé les dépenses relatives aux nouveaux projets de télécommunication. Dans le cadre du bilan à mi année, RTE demande d'engager un montant de 0,8 M€ afin de réaliser des études préalables à un éventuel déploiement d'une infrastructure de télécommunication dont RTE serait propriétaire. RTE a fourni un cahier des charges des études dont l'objet est d'apprécier la pertinence du développement d'une telle infrastructure par rapport à des solutions non-propriétaires et, le cas échéant, d'étudier différents scénarios de déploiement. Ces dépenses seront incluses dans l'enveloppe « Système d'Information » sans en modifier le montant prévisionnel (162 M€). Ainsi, la CRE approuve l'inclusion de ces dépenses dans la catégorie « Système d'Information ».

DECISION DE LA CRE

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 321-6 du code de l'énergie, le gestionnaire du réseau de transport (GRT) d'électricité transmet son programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation.

La CRE a été saisie par RTE le 17 juillet 2019 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements 2018 et du bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements 2019. S'agissant du programme d'investissements 2018, le bilan d'exécution définitif s'élève à 1 447,5 M€, soit une baisse de 44,6 M€ par rapport au programme approuvé. Cet écart résulte de la gestion normal d'un programme d'investissements et est justifié par RTE. L'exécution du programme d'investissements de RTE est conforme au programme approuvé.

S'agissant du programme d'investissements 2019, les variations des budgets des différentes catégories de dépenses donnent lieu à une modification du budget proposé par RTE à hauteur de 1 550,4 M€, au lieu du montant de 1 641,6 M€ approuvé dans la délibération du 20 décembre 2018. La CRE constate néanmoins que l'exécution du programme d'investissements de RTE à mi année est conforme au programme approuvé. Par conséquent, la CRE approuve le montant révisé de 1 550,4 M€.

S'agissant du projet RINGO, la CRE demande fermement à RTE de lui fournir, d'ici septembre 2019, une feuille de route révisée concernant le calendrier révisé du projet et la mise en place d'un cadre de contractualisation de flexibilités pour la gestion des congestions, incluant notamment l'organisation d'appels d'offres. Le montant d'investissement total ne devra pas dépasser le budget initialement présenté par RTE, soit 80 M€.

La CRE demande à RTE de lui présenter un bilan d'exécution du programme d'investissements 2019 au deuxième trimestre 2020.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à RTE. Elle sera par ailleurs transmise au ministre de la transition écologique et solidaire ainsi qu'au ministre de l'économie et des finances.

Délibéré à Paris, le 24 juillet 2019.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Jean-François CARENCO